

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle La Nature-en-Mouvement, le **lundi 24 août 2026 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Marc-André Guertin, maire  
Madame Mélodie Georget, conseillère  
Monsieur Gaston Meilleur, conseiller  
Monsieur David Morin, conseiller  
Madame Isabelle Thibeault, conseillère  
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Marc-André Guertin.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général  
Monsieur Michel Poirier, greffier adjoint

Est absent :

Monsieur Claude Rainville, conseiller

**ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 24 août 2026 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Première période de questions.
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2026 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
4. Rapports sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 1311 et bordereaux des comptes à payer 2026-08-A, 2026-08-B, 2026-08-C, 2026-08-D.
5. Remboursement anticipé de la dette à long terme.
6. Affectation des soldes disponibles en réduction du refinancement de règlements d'emprunt.
7. Remboursement final des Règlements d'emprunt numéros 1182 et 1224.
8. Dépôt de l'état final des revenus et dépenses d'une réserve financière abolie - Règlement numéro 1321.
9. Rapport des ressources humaines 2026-08.
10. Désignation des personnes chargées de l'application des règlements de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement.
11. Mandat au greffier adjoint pour représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire à la Cour du Québec, division des petites créances concernant la cause 750-32-702488-266.
12. Nomination d'un membre au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
13. Renouvellement annuel - Certification de la Ville de Mont-Saint-Hilaire « Ville équitable ».

14. Participation d'un membre du conseil à la soirée de lancement 2026-2027 de la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu Rouville (CCIVRR).
15. Participation d'un membre du conseil au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).
16. Appui à la « Semaine de la sécurité ferroviaire ».
17. Adoption du Plan d'action annuel 2026 à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
18. Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds des municipalités pour la biodiversité pour le projet « Restauration et reboisement d'une bande riveraine de 3 371 mètres carrés ».
19. Appui à la Société de verdissement du Montréal Métropolitain (Soverdi) - Programme « Croissance de la canopée des collectivités canadiennes » de la Fédération canadienne des municipalités.
20. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 juillet 2026 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
21. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros CCU-26072805, CCU-26072806, CCU-26072807, CCU-26072808, CCU-26072809, CCU-26072810, CCU-26072811, CCU-26072812, CCU-26072813, CCU-26072814, CCU-26072815, CCU-26072816, CCU-26072817, CCU-26072818 et CCU-26072819.
  - CCU-26072805 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée – 249, rue Saint-Jacques (lot 6 592 498)
  - CCU-26072806 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée – Lot 6 615 405, rue Roy
  - CCU-26072807 : Travaux d'agrandissement et de rénovation extérieure – 651, rue Cardinal
  - CCU-26072808 : Travaux d'agrandissement et de rénovation extérieure – 110, rue Martin
  - CCU-26072809 : Travaux d'agrandissement et de rénovation extérieure – 451, rue Fréchette
  - CCU-26072810 : Travaux de transformation et de rénovation extérieure – 1157, chemin de la Montagne
  - CCU-26072811 : Travaux de rénovation extérieure – 70, chemin des Patriotes Nord
  - CCU-26072812 : Travaux d'agrandissement – 621, rue des Éperviers
  - CCU-26072813 : Travaux d'agrandissement – 192, rue Michel
  - CCU-26072814 : Construction d'un bâtiment accessoire – 773, rue des Huards
  - CCU-26072815 : Travaux de rénovation extérieure – 1340, rue des Peupliers

- CCU-26072816 : Travaux de rénovation extérieure – 317-331, rue Oliva-Delage
  - CCU-26072817 : Travaux de transformation – 692, rue Duchesnay
  - CCU-26072818 : Construction d'un bâtiment accessoire – 711, rue des Colibris
  - CCU-26072819 : Travaux de transformation – 1865, chemin des Patriotes Nord
22. Demande de dérogation mineure relative au 639, rue Cardinal (6 318 916).
  23. Demande préliminaire - Autorisation de réaliser des travaux municipaux - Prolongement des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc - Lots 1 818 196, 1 818 214 et 1 818 201 (Grande Allée).
  24. Avis de motion annonçant l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 881 pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la ville de Mont-Saint-Hilaire afin de prévoir des dispositions relatives à la chasse et à l'usage des armes à feu, armes à air comprimé, arcs et arbalètes.
  25. Adoption du projet de Règlement numéro 881-17, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 881 pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la ville de Mont-Saint-Hilaire afin de prévoir des dispositions relatives à la chasse et à l'usage des armes à feu, armes à air comprimé, arcs et arbalètes ».
  26. Adoption du Règlement numéro 919-25, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire afin de modifier notamment l'annexe « E » relative au stationnement et les règles applicables quant à l'utilisation des vignettes de stationnement ».
  27. Avis de motion annonçant l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de transformer et de bonifier le régime encadrant les projets intégrés et de retirer l'exigence de projet intégré dans la zone H-42-1.
  28. Adoption du second projet de Règlement numéro 1235-37, intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de transformer et de bonifier le régime encadrant les projets intégrés et de retirer l'exigence de projet intégré dans la zone H-42-1 ».
  29. Avis de motion annonçant l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de réviser diverses dispositions.
  30. Adoption du premier projet de Règlement numéro 1235-38, intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de réviser diverses dispositions ».
  31. Avis de motion annonçant le règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1364 afin de modifier le régime encadrant les projets intégrés.
  32. Adoption du Règlement numéro 1374-1, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 1374 établissant la tarification des services municipaux pour l'année 2026 en y remplaçant l'annexe « A » ».

33. Fourniture et livraison de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2026-2027 - Union des Municipalités du Québec.
34. Contrat de location de patinoires au Complexe sportif Sportscène pour la saison 2026-2027.
35. Deuxième période de questions.
36. Troisième période de questions.
37. Levée de la séance.

...Monsieur le maire Marc-André Guertin ouvre la séance à 19 h 30.

...Mot d'ouverture du maire.

2026-241

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2026 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur David Morin

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 août 2026 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

2026-242

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2026 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Isabelle Thibeault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur David Morin

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2026 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

2026-243

**RAPPORTS SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1311 ET BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2026-08-A, 2026-08-B, 2026-08-C, 2026-08-D**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que les rapports des dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 1311 au cours de la période du 26 juin au 30 juillet 2026, signés en date du 30 juillet 2026 par madame Suzanne Bousquet, CPA et assistante-trésorière, et les bordereaux des comptes à payer numéro 2026-08-A, au montant de 3 866 954,16 \$, numéro 2026-08-B, au montant de 4 585,30 \$, numéro 2026-08-C, au montant de 919 018,83 \$, numéro 2026-08-D, au montant de 12 050,97 \$, soient et sont déposés au conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2026-08, signé par madame Bousquet en date du 3 août 2026.

**REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DE LA DETTE À LONG TERME**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur  
**APPUYÉ PAR :** Madame Isabelle Thibeault  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise de rembourser par anticipation, la dernière échéance du renouvellement prévue en novembre 2026 de la dette à l'ensemble des quatre (4) règlements suivants, et ce, à même le poste budgétaire 02-911-00-810, pour un montant de 692 033,00 \$.

| RÈGLEMENT | DESCRIPTION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | MONTANT       |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 1086      | Règlement décrétant des honoraires professionnels quant à la confection de plans et devis concernant la réfection des infrastructures du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et autorisant un emprunt de quatre cent six mille dollars (406 000,00 \$) nécessaire à cette fin                                                                                                                                                                                | 15 100,00 \$  |
| 1136      | Règlement décrétant des honoraires professionnels quant à la confection de plans et devis pour des travaux de réfection de la montée des Trente, et autorisant un emprunt de quatre cent soixante et un mille dollars (461 000,00 \$) nécessaire à cette fin                                                                                                                                                                                           | 18 600,00 \$  |
| 1140      | Règlement décrétant la réfection de la montée des Trente, soit des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts domestique (sanitaire) et pluvial, de voirie et autorisant un emprunt de quatre millions quatre-vingt-neuf mille dollars (4 089 000,00 \$) nécessaire à cette fin                                                                                                                                                                     | 541 386,00 \$ |
| 1152      | Règlement décrétant des travaux de réfection sur la place Diamond concernant des ponceaux et des fossés, des infrastructures d'aqueduc et des travaux de voirie et sur la rue Montcalm concernant des ponceaux et des fossés, des infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire et des travaux de voirie et autorisant un emprunt de huit cent trente-huit mille dollars (838 000,00 \$) nécessaire à cette fin et abrogeant le Règlement numéro 1143 | 116 947,00 \$ |

Que ce remboursement soit fait en conformité avec la recommandation de la directrice du Service des finances et trésorière, conformément à la Politique de gestion des réserves financières et des surplus affectés.

2026-245

**AFFECTATION DES SOLDES DISPONIBLES EN RÉDUCTION DU REFINANCEMENT  
DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur David Morin  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve l'affectation des soldes disponibles en réduction du refinancement des emprunts des règlements suivants:

| RÈGLEMENT | DESCRIPTION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | MONTANT     |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1287      | Règlement décrétant, dans le secteur industriel, des travaux de construction d'une nouvelle voie de circulation et d'infrastructures souterraines et de surface pour donner accès à l'ensemble du site, dont l'écocentre, l'aménagement d'un site de dépôt des neiges usées, l'aménagement d'un site de traitement des résidus de balais de rue, l'aménagement d'un bassin de rétention, l'acquisition de lots et des travaux divers ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de huit millions deux cent cinquante mille dollars (8 250 000,00 \$) nécessaire à cette fin | 2 823,70 \$ |
| 1307      | Règlement décrétant des travaux de réfection de la chaussée, des travaux de voirie, d'éclairage, d'aménagement d'infrastructures de transport actif, d'aménagement paysager, de gestion des eaux pluviales et de travaux divers sur la rue Radisson ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de un million huit cent quatre-vingt-trois mille dollars (1 883 000,00 \$) nécessaire à cette fin                                                                                                                                                                            | 2 851,00 \$ |

Que l'affectation des soldes disponibles en réduction du refinancement des emprunts soit faite en conformité avec la recommandation de la directrice du Service des finances et trésorière en date du 22 juillet 2026.

2026-246

**REMBOURSEMENT FINAL DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT  
NUMÉROS 1182 ET 1224 VENANT À ÉCHÉANCE EN NOVEMBRE 2026**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur  
**APPUYÉ PAR :** Madame Mélodie Georget  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise de procéder au remboursement final des règlements d'emprunt suivants, venant à échéance le 23 novembre 2026 :

| Numéro de règlement |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Montant à refinancer |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 1182                | Règlement décrétant l'acquisition par la ville de Mont-Saint-Hilaire de l'immeuble portant le numéro de lot 1 820 071 au cadastre du Québec pour la construction d'une caserne et autorisant le paiement d'honoraires professionnels et décrétant un emprunt de un million huit cent cinquante mille dollars (1 850 000,00 \$) nécessaire à cette fin                                                                                                                                                                                                                                  | 83 500,00 \$         |
| 1224                | Règlement décrétant des travaux de démolition de l'immeuble sis au 480, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier situé sur le lot 1 820 071 au cadastre du Québec, des travaux de compaction dynamique du sol, des travaux de construction d'une caserne incendie sur ledit lot, des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts, d'aménagements paysagers, d'aménagements extérieurs complémentaires, des travaux connexes, de même qu'au paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de huit millions cinq cent cinquante mille dollars (8 550 000,00 \$) nécessaire à cette fin | 2 453 600,00 \$      |

Que ce remboursement soit fait en conformité avec la recommandation de la directrice du Service des finances et trésorière en date du 22 juillet 2026.

2026-247

**DÉPÔT DE L'ÉTAT FINAL DES REVENUS ET DÉPENSES D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE ABOLIE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1321**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a créé, par le biais du Règlement numéro 1321, une réserve financière visant l'acquisition de lots afin de préserver certains milieux naturels et percées visuelles dans les zones A-16, AF-18 et AF-19 aux fins de conservation;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs pour lesquels la réserve a été constituée sont maintenant complétés et que les sommes y étant affectées ont été utilisées conformément à leur objet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a procédé à son abolition par l'adoption du Règlement numéro 1371;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions applicables de la *Loi sur les cités et villes* relatives aux réserves financières, lors de la cessation d'une réserve financière, le trésorier doit produire un état final des revenus et des dépenses de celle-ci et en faire rapport au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Madame Mélodie Georget

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil prend acte du dépôt de l'état final des revenus et dépenses de la réserve financière créer par le biais du règlement numéro 1321 visant l'acquisition de lots afin de préserver certains milieux naturels et percées visuelles dans les zones A-16, AF-18 et AF-19 aux fins de conservation, tel que présenté par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, indiquant :

Total des revenus : 72 216,08 \$

Total des dépenses financées par la réserve : (67 382,92 \$)

Solde à la fin : 4 833,16 \$

Que ce conseil prend également acte de l'abolition de cette réserve financière par le Règlement numéro 1371 et que le solde résiduel de 4 833,16 \$ a été affecté au fonds général d'administration de la Ville conformément au règlement d'abrogation.

2026-248

**RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2026-08**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Mélodie Georget

**APPUYÉ PAR :** Madame Isabelle Thibeault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le rapport des ressources humaines numéro 2026-08 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 19 août 2026, pour la période du 30 juillet au 18 août 2026, soit et est approuvé par ce conseil.

2026-249

**DÉSIGNATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire compte à son emploi des employés désignés pour l'application des différents règlements municipaux et confie à ces derniers le soin de donner des constats d'infraction dans le cas de manquement à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE certains règlements régionaux, métropolitains et provinciaux prévoient une délégation du pouvoir d'application réglementaire aux villes et municipalités;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite confirmer les autorisations qu'il accorde à ses différents fonctionnaires;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Mélodie Georget

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil désigne les employés suivants du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement pour l'administration et l'application des règlements municipaux indiqués en « Annexe A » à la présente résolution, relevant du champ d'expertise dudit service :

- Benoit Larivière, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement;
- Marie-Line Des Roches, directrice adjointe du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement;
- Alejandra Guevara, conseillère professionnelle en urbanisme;
- Caroline Beaucage, inspectrice municipale;
- Claude Lagacé, patrouilleur;
- Johnatann Gordon, chargé de projet en urbanisme;
- Lysiane Chagnon Fontaine, conseillère professionnelle en environnement;
- Marie-Chantal Fortin, conseillère professionnelle en urbanisme;



- Mariève Lafontaine, cheffe de division — environnement;
- Murielle Aglot, conseillère professionnelle en urbanisme;
- Samuel Gaudreau, chef d'équipe — permis et inspection;
- Sara Tomassini, conseillère professionnelle en urbanisme;
- Stéphane Harrison, conseiller professionnel en environnement;
- Abigaëlle Essong Ofakem, conseillère professionnelle en environnement;
- Jérémie Saracosa, inspecteur municipal;
- Laury Dubé, préposée aux permis;
- Pierre-Charles Latour-Bourgeois, inspecteur municipal;
- Frédérika Boisclair, préposée à la réglementation.

Que ces désignations s'appliquent à tout règlement remplaçant ou amendant lesdits règlements et confèrent à la personne désignée à cette fin tous les pouvoirs conférés à ce titre en vertu de ces règlements, incluant le pouvoir de délivrer des constats d'infraction.

2026-250

**MANDAT AU GREFFIER ADJOINT POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE À LA COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES CONCERNANT LA CAUSE 750-32-702488-266**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur

**APPUYÉ PAR :** Monsieur David Morin

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil mandate monsieur Michel Poirier, greffier adjoint, afin d'agir à titre de représentant de la Ville de Mont-Saint-Hilaire dans la cause portant le numéro 750-32-702488-266 déposée à la Cour du Québec, Division des petites créances contre la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2026-251

**NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE madame Prisca Ayassamy a manifesté son intérêt afin de siéger au sein de ce comité;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur David Morin

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil nomme madame Prisca Ayassamy à titre de membre citoyenne au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 25 août 2026 au 24 août 2027.

2026-252

**RENOUVELLEMENT ANNUEL - VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE  
« VILLE ÉQUITABLE »**

CONSIDÉRANT la certification de « Ville équitable » obtenue par la Ville de Mont-Saint-Hilaire auprès de l'organisme Fairtrade Canada, organisme à but non lucratif qui est un acteur de promotion et de sensibilisation du commerce équitable tant au pays qu'à l'international;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire maintenir ce statut et doit à cet effet renouveler son adhésion annuellement;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller David Morin a été nommé au sein du comité directeur de la Ville équitable par le biais de la résolution 2021-438 adoptée par le conseil lors de la séance tenue le 6 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Mélodie Georget

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise monsieur le conseiller David Morin à signer le formulaire de renouvellement annuel « Ville équitable » pour la Ville de Mont-Saint-Hilaire et à transmettre ledit formulaire à l'organisme Fairtrade Canada.

2026-253

**PARTICIPATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL À LA SOIRÉE DE LANCEMENT  
2026-2027 DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
VALLÉE-DU-RICHELIEU ROUVILLE (CCIVRR)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Isabelle Thibeault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise la participation de monsieur Gaston Meilleur, conseiller municipal, à la soirée de lancement 2026-2027 de la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu Rouville (CCIVRR), qui se tiendra le 16 septembre 2026 au Château Saint-Antoine, à Saint-Antoine-sur-Richelieu, et autorise le paiement de l'inscription au montant de 145,00 \$, plus les taxes applicables, et les frais inhérents, pour un total de 200,00 \$.

Que cette dépense soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-315 et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2026-14 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 19 août 2026.

2026-254

**PARTICIPATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Isabelle Thibeault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur David Morin  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise la participation de monsieur Louis Toner, conseiller municipal, au congrès de la Fédération québécoise des municipalités, qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2026 au Centre des congrès de Québec, et autorise le paiement de l'inscription au montant de 1 150 \$ (excluant les taxes), plus les frais inhérents, pour un total de 2 800 \$.

Que cette dépense soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-311 et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2026-16 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 18 août 2026.

**2026-255**

**APPUI À LA « SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE »**

CONSIDÉRANT QUE la « Semaine de la sécurité ferroviaire » aura lieu au Canada du 21 au 27 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE 252 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 69 décès et 60 blessures graves évitables;

CONSIDÉRANT QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le Code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT QUE le Canadien National (CN) et Opération Gareautrain demandent au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur David Morin

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil appuie la « Semaine de la sécurité ferroviaire » qui se déroulera du 21 au 27 septembre 2026.

**2026-256**

**ADOPTION DU PLAN D'ACTION ANNUEL À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2026 DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit, en vertu de l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., c. E-20.1), adopter et diffuser annuellement un plan d'action qui identifie les différents obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les secteurs d'activité relevant de ses attributions;

CONSIDÉRANT le dépôt par le comité de travail du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées du plan d'action 2026, incluant le bilan de l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Mélodie Georget

**APPUYÉ PAR :** Madame Isabelle Thibeault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve le « Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2026 » élaboré par le comité de travail du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, lequel Plan d'action est joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

2026-257

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DES MUNICIPALITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ POUR LE PROJET DE RESTAURATION ET REBOISEMENT D'UNE BANDE RIVERAINE**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été déposée dans le cadre du programme « Fonds des municipalités pour la biodiversité » offert par la Fondation de la faune du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis intitulé « Restauration et reboisement d'une bande riveraine de 3 371 mètres carrés » vise à favoriser la protection des milieux naturels à Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE plus spécifiquement, le projet vise l'objectif suivant permettant la réalisation d'actions prévues au plan d'action 2024-2026 du Plan climat:

- Le projet vise la restauration d'une bande riveraine d'une largeur d'environ 20 mètres et d'une longueur de 172 mètres, pour une superficie totale de 3 371 mètres carrés sur le lot 3 236 484 (zone H-111). Ce projet permettra de restaurer la naturalité de l'ensemble de la tête du cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Madame Mélodie Georget

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil entérine le dépôt de la demande d'aide financière effectué auprès de la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du programme d'aide financière au Fonds des municipalités pour la biodiversité pour le projet « Restauration et reboisement d'une bande riveraine de 3 371 mètres carrés ».

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire confirme son intention d'utiliser une portion du Fonds des municipalités pour la biodiversité pour la réalisation du projet, soit un montant de 21 466,08 \$.

Que le directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement soit et est autorisé à signer tout acte ou document donnant effet à la présente, dont notamment une convention de financement.

2026-258

**APPUI À LA SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (SOVERDI) - PROGRAMME « CROISSANCE DE LA CANOPÉE DES COLLECTIVITÉS CANADIENNES (CCCC) »**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite procéder au verdissement et à l'augmentation de la canopée des terrains situés à proximité ou à l'intérieur des zones d'îlots de chaleur dans l'ensemble des secteurs (industriel, commercial, institutionnel, résidentiel et public);

CONSIDÉRANT QUE la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi) réalise le projet « Le Plan ARBRE prend racine : 15 000 nouveaux arbres dans le Grand Montréal »;

CONSIDÉRANT QUE la Soverdi, en partenariat avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire, désire présenter une demande d'aide financière à l'initiative « Croissance de la canopée des collectivités canadiennes (CCCC) » de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur David Morin

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire accepte que la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi) présente une demande de financement dans le cadre de l'initiative « Croissance de la canopée des collectivités canadiennes » de la Fédération canadienne des municipalités pour la plantation d'arbres sur les terrains privés, institutionnels et publics de la municipalité, en partenariat avec la Ville.

QUE ce conseil accepte de contribuer à une hauteur maximale de 60 000,00 \$ pour la réalisation du projet ainsi qu'une implication de son personnel pour une valeur équivalent à 20 000,00 \$ sur une période de deux (2) ans.

QUE ledit conseil comprend également que la contribution pour la durée de vie de l'initiative CCCC ne dépassera pas 10 millions de dollars pour la plantation d'arbres dans sa municipalité, y compris une contribution maximale d'un million de dollars pour les coûts des activités d'infrastructure et que, si ce projet est approuvé, il sera pris en compte selon les limites prescrites.

Que le directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement soit et est autorisé à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2026-259

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 28 JUILLET 2026 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur David Morin

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 juillet 2026 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2026-260

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS CCU-26072805, CCU-26072806, CCU-26072807, CCU-26072808, CCU-26072809, CCU-26072810, CCU-26072811, CCU-26072812, CCU-26072813, CCU-26072814, CCU-26072815, CCU-26072816, CCU-26072817, CCU-26072818 ET CCU-26072819**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 28 juillet 2026 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- CCU-26072805 : 249, rue Saint-Jacques (lot 6 592 498)  
Construction d'une habitation unifamiliale isolée
- CCU-26072806 : Lot 6 615 405, rue Roy  
Construction d'une habitation unifamiliale isolée

- CCU-26072807: 651, rue Cardinal  
Travaux d'agrandissement et de rénovation extérieure
- CCU-26072808: 110, rue Martin  
Travaux d'agrandissement et de rénovation extérieure
- CCU-26072809: 451, rue Fréchette  
Travaux d'agrandissement et de rénovation extérieure
- CCU-26072810: 1157, chemin de la Montagne  
Travaux de transformation et de rénovation extérieure
- CCU-26072811: 70, chemin des Patriotes Nord  
Travaux de rénovation extérieure
- CCU-26072812: 621, rue des Éperviers  
Travaux d'agrandissement
- CCU-26072813: 192, rue Michel  
Travaux d'agrandissement
- CCU-26072814: 773, rue des Huards  
Construction d'un bâtiment accessoire
- CCU-26072815: 1340, rue des Peupliers  
Travaux de rénovation extérieure
- CCU-26072816: 317-331, rue Oliva-Delage  
Travaux de rénovation extérieure
- CCU-26072817: 692, rue Duchesnay  
Travaux de transformation
- CCU-26072818: 711, rue des Colibris  
Construction d'un bâtiment accessoire
- CCU-26072819: 1865, chemin des Patriotes Nord  
Travaux de transformation

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1364 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Isabelle Thibeault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur David Morin

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérées ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information demandés auxdites recommandations.

...À la demande de monsieur le maire Marc-André Guertin, monsieur David Morin, conseiller municipal, explique la demande de dérogation mineure concernant le 639, rue Cardinal (lot 6 318 916).

...Il est demandé aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure. De plus, toute personne qui désirait poser une question ou intervenir pouvait le faire par écrit à l'adresse : [derogation.mineure@villemsh.ca](mailto:derogation.mineure@villemsh.ca).

...Aucune intervention transmise par courriel.

...Aucune intervention des personnes présentes.

2026-261

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AU 639, RUE CARDINAL (LOT 6 318 916)**

CONSIDÉRANT la recommandation CCU-26072804 du procès-verbal du 28 juillet 2026 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant la demande de dérogation mineure relative au 639, rue Cardinal (lot 6 318 916 au cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE ce projet respecte les critères établis au Règlement numéro 1236, intitulé « Règlement sur les dérogations mineures », pour l'obtention d'une telle dérogation;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur David Morin

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 639, rue Cardinal, à Mont-Saint-Hilaire, soit le lot 6 318 916 au cadastre du Québec.

Celle-ci a pour but d'autoriser l'implantation du bâtiment principal à 6,87 mètres de la ligne de lot avant, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit, à la grille des spécifications de la zone H-110, une marge avant minimale de 7,5 mètres, permettant ainsi une dérogation de 0,63 mètre.

Le tout selon les conditions énoncées à la recommandation CCU-26072804 du procès-verbal du 28 juillet 2026 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et tel qu'il appert au certificat de localisation, préparé par monsieur Jean-Luc Fortin, arpenteur-géomètre, daté du 14 mai 2026, portant le numéro de minute 57 380.

Cette demande a pour but de régulariser l'implantation de la résidence existante.

2026-262

**DEMANDE PRÉLIMINAIRE - AUTORISATION DE RÉALISER DES TRAVAUX MUNICIPAUX - PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'AQUEDUC - LOTS 1 818 196, 1 818 214 ET 1 818 201 (GRANDE ALLÉE)**

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 1332 intitulé « Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux » établissant les règles et les procédures à suivre en vue de l'obtention d'une autorisation afin de conclure une entente visant la réalisation de travaux municipaux;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande préliminaire afin d'obtenir l'autorisation de réaliser des travaux municipaux pour le prolongement des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc afin de desservir la propriété constituée des lots 1 818 196, 1 818 214 et 1 818 201, adjacente à Grande Allée, propriété étant située en zone industrielle (zone CA-2);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 1332 le conseil doit se prononcer au stade de la demande préliminaire;

CONSIDÉRANT la recommandation CCU-26072803 du comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil d'approuver la demande préliminaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur David Morin

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la demande préliminaire relative au prolongement des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc visant à desservir la propriété constituée des lots 1 818 196, 1 818 214 et 1 818 201 au cadastre du Québec, adjacente à Grande Allée, située dans la zone industrielle (zone CA-2).

2026-263

**AVIS DE MOTION ANNONÇANT LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 881 POURVOYANT AU BON ORDRE ET À LA PAIX DANS LES PARCS ET ENDROITS PUBLICS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE AFIN DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CHASSE ET À L'USAGE DES ARMES À FEU, ARMES À AIR COMPRIMÉ, ARCS ET ARBALÈTES**

Monsieur Louis Toner, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le Règlement numéro 881 pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la ville de Mont-Saint-Hilaire afin de prévoir des dispositions relatives à la chasse et à l'usage des armes à feu, armes à air comprimé, arcs et arbalètes.

2026-264

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 881-17 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 881 POURVOYANT AU BON ORDRE ET À LA PAIX DANS LES PARCS ET ENDROITS PUBLICS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE AFIN DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CHASSE ET À L'USAGE DES ARMES À FEU, ARMES À AIR COMPRIMÉ, ARCS ET ARBALÈTES - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Madame Isabelle Thibeault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le projet de Règlement numéro 881-17, intitulé: « Règlement modifiant le Règlement numéro 881 pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la ville de Mont-Saint-Hilaire afin de prévoir des dispositions relatives à la chasse et à l'usage des armes à feu, armes à air comprimé, arcs et arbalètes », soit et est adopté par ce conseil.



2026-265

**RÈGLEMENT NUMÉRO 919-25 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 919 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE « E » RELATIVE AU STATIONNEMENT AINSI QUE LES RÈGLES RELATIVES À L'UTILISATION DES VIGNETTES DE STATIONNEMENT - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 919-25 a été précédé d'un avis de motion et du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Mélodie Georget

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le Règlement numéro 919-25, intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire afin de modifier l'annexe « E » relative au stationnement ainsi que les règles relatives à l'utilisation des vignettes de stationnement », soit et est adopté par ce conseil.

2026-266

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-37 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN DE TRANSFORMER ET DE BONIFIER LE RÉGIME ENCADRANT LES PROJETS INTÉGRÉS ET DE RETIRER L'EXIGENCE DE PROJET INTÉGRÉ DANS LA ZONE H-42-1**

Monsieur Gaston Meilleur, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de transformer et de bonifier le régime encadrant les projets intégrés et de retirer l'exigence de projet intégré dans la zone H-42-1.

2026-267

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-37 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN DE TRANSFORMER ET DE BONIFIER LE RÉGIME ENCADRANT LES PROJETS INTÉGRÉS ET DE RETIRER L'EXIGENCE DE PROJET INTÉGRÉ DANS LA ZONE H-42-1 - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE le second projet de Règlement numéro 1235-37 a été précédé de l'adoption d'un premier projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> juin 2026;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 22 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur

**APPUYÉ PAR :** Madame Isabelle Thibeault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le second projet de Règlement numéro 1235-37, intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de transformer et de bonifier le régime encadrant les projets intégrés et de retirer l'exigence de projet intégré dans la zone H-42-1 », soit et est adopté par ce conseil.

**2026-268                    AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-38 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN DE RÉVISER DIVERSES DISPOSITIONS**

Monsieur Louis Toner, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de réviser diverses dispositions.

**2026-269                    PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-38 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN DE RÉVISER DIVERSES DISPOSITIONS - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur David Morin  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le premier projet de Règlement numéro 1235-38, intitulé: « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de réviser diverses dispositions », soit et adopté par ce conseil.

Que l'assemblée publique de consultation requise en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* soit fixée selon les normes établies à cette loi et conformément au Règlement numéro 1311 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire relatif à la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires municipaux.

**2026-270                    AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1364-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1364 AFIN DE MODIFIER LE RÉGIME ENCADRANT LES PROJETS INTÉGRÉS**

Madame Mélodie Georget, conseillère municipale, donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1364 afin de modifier le régime encadrant les projets intégrés.

**2026-271                    RÈGLEMENT NUMÉRO 1374-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1374 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2026 EN Y REMPLAÇANT L'ANNEXE « A » - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1374-1 a été précédé d'un avis de motion et du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Mélodie Georget

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le Règlement numéro 1374-1, intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 1374 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2026 en y remplaçant l'annexe « A » », soit et est adopté par ce conseil.

2026-272

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES  
– UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023, le conseil municipal a adopté la résolution 2023-126 par laquelle il mandatait l'Union des municipalités du Québec afin de préparer, sur une base annuelle, au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées nécessaire aux activités de la Ville, et ce, pour les appels d'offres couvrant les saisons 2023-2024 à 2026-2027 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec a lancé un processus d'appel d'offres public pour l'achat regroupé de sel de déglacage pour la saison 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de l'Union des municipalités du Québec a procédé, lors de son assemblée du 12 juin 2026, à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Sel Windsor Itée;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Isabelle Thibeault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve l'achat de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2026-2027 au montant de 98,14 \$ par tonne métrique, incluant les taxes, la fourniture et la livraison, de la firme Sel Windsor Itée.

Que pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2026, pour l'achat décrit au bon de commande TP 26-53, au montant de 32 609,74\$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-330-00-626 et que l'achat décrit au bon de commande TP 26-54, au montant de 16 474,12 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-325-00-626, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Que le maire, ou en son absence la mairesse ou le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2026-273

**CONTRAT DE LOCATION DE PATINOIRES AU COMPLEXE SPORTIF SPORTSCÈNE  
POUR LA SAISON 2026-2027**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire loue des heures de glace au Complexe sportif Sportscène pour le patinage libre ainsi que pour certains organismes exerçant des sports de glace (ringuette, patin artistique, hockey);

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux ententes intervenues avec les organismes visés, la totalité des heures de glace réservées pour les associations sportives est facturée aux organismes et qu'une aide financière est par la suite octroyée par la Ville selon les modalités des ententes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Isabelle Thibeault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve le contrat à intervenir avec la Société de Gestion C.R.L. inc. concernant la location des patinoires 1 et 2 au Complexe sportif Sportscène pour la saison 2026-2027 pour un total de 925,75 heures, au tarif de 328,83 \$ l'heure, incluant les taxes, pour les activités suivantes: hockey, patinage artistique, patinage libre et ringuette.

Que les frais de location pour les mois de septembre à décembre 2026, décrits au bon de commande LO 26-11, au montant de 183 287,53 \$, incluant les taxes, soient payables à même le poste budgétaire 02-734-00-515, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que la directrice du Service du loisir et de la culture, soit et est autorisée à signer ledit contrat ainsi que tout acte ou document donnant effet à la présente.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**TROISIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil répond aux questions écrites transmises avant la séance.

2026-274

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance ordinaire du 24 août 2026 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 20 h 16.

---

**Marc-André Guertin, maire**

---

**Michel Poirier,  
Greffier adjoint**

**Ce procès-verbal n'est pas encore approuvé.**